

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 137

Montant du mandat.....	387
Droit.....	75
Taxe d'expéd ^{tion} et factage.....	
Total.....	462

Expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.



CH 33863



1^{er} Septembre 1939

D.A.

Monsieur le Préfet

Je viens solliciter de
 votre obligeance l'autorisation
 de faire prolonger mon passeport.

Veuillez agréer Monsieur
 le Préfet l'expression de
 ma reconnaissance.

Eulalie Apchin.

9, Avenue Aristide Briand,

Vu et Transmis à Monsieur
 le Préfet du Cantal Aurillac, Cantal.

Chris favorable
 Aurillac le 1-9-1939
 Le Commissaire de Police,



Les **TÉLÉGRAMMES URGENTS** bénéficient de la priorité de transmission et de remise.

Tout bureau vous renseignera utilement.

Faites-vous téléphoner chez vous vos télégrammes d'arrivée, vous les recevrez plus rapidement. Service **GRATUIT** pour les 50 premiers mots des télégrammes rédigés en français.

Tout bureau vous renseignera utilement.

Signification des principales indications de service taxées pouvant figurer en tête de l'adresse.

Urgent

Exp. = Express payé.

Avis favorable à visa passeport
De Boecop pour Espagne

Préfet Cantal

191 SEPT 1939

